Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260320-2603002-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Abstentions :
Pour : 19
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme FRANCIUS, Maire,

Etaient présents : Mme FRANCIUS, M. DESCHAMPS, Mme CANSIER, M. BERNARD, Mme MEUR, M. BIGER, Mme LE ROY, M. BARRE, Mme LE BLEIS, M. TUAL, Mme GREIJDANUS, M. LAUDEN, M. CADRAN, Mme CORNEC, M. BARIOU, Mme ROSPARS, M. LE BERRE, Mme LE FAOU

Etait absente : Mme BRUNET (pouvoir à Mme CANSIER),

Secrétaire de séance nommé : M. DESCHAMPS

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 16 mars 2026 Affiché le 24.03.2026 Transmis le 24.03.2026

Délibération n°26-03-002
Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Sous la présidence de Mme Murielle FRANCIUS, élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit cinq adjoints au Maire au maximum,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- DECIDE la création de cinq postes d'adjoints.

François DESCHAMPS,
Secrétaire de séance

Murielle FRANCIUS
Maire